Quimperlé (29) : un Afghan viole une collégienne de 14 ans, les poursuites sont requalifiées en “agression sexuelle”, l’agresseur n’a toujours pas été interpellé

19/03/2022 à 20h43



Un homme, qui demeure introuvable, comparaissait devant le tribunal de Quimper, jeudi 17 mars, pour avoir agressé sexuellement une collégienne à Quimperlé. L’affaire a été mise en délibéré.

C’est une audience un peu particulière. Ni victime, ni partie civile, ce jeudi 17 mars 2022, au tribunal correctionnel de Quimper. Le prévenu est aussi absent. Et pour cause. Cet homme, âgé d’une trentaine d’années et d’origine étrangère, est introuvable. Son téléphone a été coupé quelques jours après les faits. Par ailleurs, des doutes persistent sur sa réelle identité. Un mandat d’arrêt a été prononcé à son encontre en décembre 2019.

(…) Une fois dans l’appartement, un logement pour demandeurs d’asile, l’homme verrouille les portes puis tente de l’embrasser. Il l’allonge sur le lit, la déshabille et la contraint à une relation sexuelle malgré les refus de la jeune fille. Une victime qui n’avait jamais eu aucun rapport sexuel

auparavant. Figée par la peur, elle n'ose pas se débattre. Puis, l'homme prend des photos, nues, de la jeune fille avant de lui donner de l'argent « pour acheter son silence ».

(…) S'appuyant sur des éléments matériels et évoquant la fragilité de la victime, le procureur Dominique Tailhardat requiert six ans de prison avec mandat d'arrêt.

Le Télégramme

Ce jeudi 17 mars 2022, au tribunal de Quimper (Finistère), les faits poursuivis datent d'avril 2017. Un trentenaire d'origine afghane aborde une jeune fille de 14 ans dans la rue à Quimperlé (Finistère).

(…) Viol requalifié en agression sexuelle

De retour à l'école, elle évoque un viol. Ses parents considèrent qu'elle a pu mentir. Les preuves d'agression sexuelle sont évidentes, mais les examens médicaux le sont moins.

Elle n'a pas non plus de symptômes post-traumatiques correspondant aux faits décrits. Les premières poursuites pour viol sont requalifiées en agression sexuelle.

L'agresseur a disparu de la circulation quelques jours après l'agression. Il a fait l'objet d'une obligation de quitter le territoire français en 2019 et n'est pas présent à l'audience.

Ouest-France

(Merci à Adri)